

ECRIRE
Questions de Ph.Vuillemin adressées au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, portant sur l'application de l'article 20, al 1 LSP.

L'art.20 al 1, dispose que :

« Si son état nécessite des soins ambulatoires, et dans la mesure où il est en état de se déterminer, le patient a le libre choix d'un professionnel de la santé, pour autant que ce dernier soit disponible et estime pouvoir lui prodiguer utilement ses soins. »

Cet article avait provoqué en son temps un débat, dans la mesure où le libre choix procédait d'un idéal très honorable mais menaçait les EMS dans l'efficacité, l'économicité et la qualité des soins apportés, car le libre choix du médecin impliquait d'accepter qu'il exerçât son métier en toute indépendance que ses choix plaisent ou non à la direction de l'établissement.

Il avait été fait la comparaison avec les cliniques privées, ce qui était un peu tendancieux dans la mesure où tout médecin n'est pas d'office agréé ni au CHUV ni dans les cliniques privées.

Le profil des patients en EMS a changé depuis 2004 avec une augmentation évidente des soins aigus, renforcée par la notion à venir de « patient de transition » qui ne permet que peu d'envisager des prises en charge au « coup par coup », puisqu'une certaine expérience « hospitalière » par la pratique régulière de la médecine en EMS, est déjà et sera d'autant plus requise.

Questions :

Si la remise en cause de la liberté de choix paraît politiquement difficile, il semble nécessaire que le département définisse à la lumière des expériences faites, le sens des termes de l'article incriminé et ce qu'il attend des professionnels

En regard du développement qui précède, comment le département interprète-t-il les termes « soit disponible » et « prodiguer utilement des soins »

Quelles conséquences pratiques dans le maintien ou non du libre choix d'un professionnel de santé.

Lausanne 27.04.10


Philippe Vuillemin

député



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 27.04.10

Scanné le 28 AVR 2010

10-QUE-009